



Société française d'héraldique & de sigillographie

Titre	Les sceaux du clergé synodal de Rouen (1285)
Auteur	Caroline SIMONET
Publié dans	<i>Revue française d'héraldique et de sigillographie - Études en ligne</i>
Date de publication	février 2020
Pages	24 p.
Dépôt légal	ISSN 2606-3972 (1 ^{er} trimestre 2020)
Copyright	Société française d'héraldique et de sigillographie, 60, rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris, France
Directeur de la publication	Jean-Luc Chassel

Pour citer cet article Caroline SIMONET, « Les sceaux du clergé synodal de Rouen(1285) », *Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne*, 2020-3, février 2020, 24 p.

http://sfhs-rfhs/wp-content/PDF/articles/RFHS_W_2020_003.pdf

Document créé le 11/02/2020

**REVUE FRANÇAISE D'HÉRALDIQUE
ET DE SIGILLOGRAPHIE**

Adresse de la rédaction : 60, rue des Francs-Bourgeois, 75141 Paris Cedex 03

Directeur : Jean-Luc Chassel

Rédacteurs en chef : Caroline Simonet et Arnaud Baudin

Comité de rédaction : Clément Blanc-Riehl, Arnaud Baudin, Pierre Couhault,
Jean-Luc Chassel, Dominique Delgrange, Hélène Loyau, Nicolas Vernot

Comité de lecture : Ghislain Brunel (Archives nationales), Jean-Luc Chassel (université Paris-Nanterre),
John Cherry (British Museum), Marc Gil (université Charles-de-Gaulle-Lille III), Laurent Hablot
(EPHE), Laurent Macé (université Toulouse-Jean-Jaurès), Christophe Maneuvrier (université de Caen),
Christian de Mérindol (musée national des Monuments français), Marie-Adélaïde Nielen (Archives
nationales), Michel Pastoureau (EPHE), Michel Popoff (BnF), Miguel de Seixas (université de Lisbonne),
Inès Villela-Petit (BnF)

ISSN 1158-3355

et

**REVUE FRANÇAISE D'HÉRALDIQUE
ET DE SIGILLOGRAPHIE
ÉTUDES EN LIGNE**

ISSN 2006-3972

© **Société française d'héraldique et de sigillographie**
SIRET 433 869 757 00016

Les sceaux du clergé synodal de Rouen (1285)

Caroline SIMONET

En 1285, le diocèse de Rouen est secoué par une crise religieuse : dans le cadre d'un conflit de juridiction, l'archevêque Guillaume de Flavacourt et le chapitre cathédral excommunient plusieurs Franciscains ainsi que des laïcs qui avaient apporté leur soutien aux Frères mineurs. Le prélat et les chanoines profitent de la tenue d'un synode¹ en septembre pour associer clercs et religieux du diocèse à leur décision, destinée à être connue de l'ensemble du clergé et des fidèles.

La participation du clergé diocésain à l'excommunication prend matériellement la forme de 6 actes rédigés à l'occasion et scellés par nombre de ces gens d'Eglise venus participer au synode. Finalement, l'affaire génère en 1285-1286 un dossier d'une vingtaine de documents, conservé sous la cote G 3658 aux Archives départementales de la Seine-Maritime à Rouen. Ce carton G 3658 a retenu mon attention voici quelques années en raison de sa richesse sigillaire. En effet, sept actes sont multi-scellés : ils portent encore 152 empreintes sur les quelques 240 apposées à l'origine, correspondant à 115 matrices². Hormis un document de 1245 intégré comme preuve dans le dossier et rescellé à l'occasion par 7 sigillants, les 6 actes émis lors du synode les 20 et 21 septembre 1285 portaient chacun entre 17 et probablement 48 empreintes³. Les autres pièces offrent, en cas de scellement, une configuration plus classique : ils ont reçu entre 1 et 3 sceaux.

On ne s'étendra pas sur l'affaire et les modalités de production des actes : ces aspects de la question ont été détaillés à l'occasion d'un colloque qui fera prochainement l'objet d'une publication⁴. Nous nous attacherons ici à l'iconographie sigillaire de ce corpus⁵.

1. Un synode est une réunion des prêtres d'un diocèse sous la direction de l'évêque afin de discuter de la vie religieuse et faire connaître les décisions pontificales et épiscopales – dont les excommunications – qui doivent s'appliquer à tous. Dans le diocèse de Rouen, deux synodes étaient convoqués chaque année : l'un en été (ici en septembre), l'autre en hiver. Nombre de paroisses relevaient de l'autorité de communautés religieuses ; aussi abbayes, prieurés, chapitres cathédraux et collégiaux participaient également aux synodes. Voir l'article « synode » dans Claude GAUVARD, Alain de LIBERA, Michel ZINK (dir.), *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002.

2. Certains sigillants ont validé plusieurs actes.

3. L'état de conservation des documents ne permet pas de déterminer avec précision combien de sceaux étaient appendus à l'origine pour cinq des actes.

4. Caroline SIMONET, « L'excommunication des Frères mineurs de Rouen (1285) : des chartes multi-scellées au service de la politique de l'archevêque » dans Grégory COMBALBERT, Chantal SENSEBY (éd.), *Ecrire à l'ombre des cathédrales. Actes du colloque de Cerisy, 8-12 juin 2016*, à paraître.

5. Sur les sceaux du clergé, voir les pages consacrées au vêtement sacerdotal et aux figures saintes dans Germain DEMAY, *Le costume au Moyen Âge d'après les sceaux*, Paris, 1880, p. 267 et s., ainsi que les articles

Nous avons la chance de disposer de plus d'une centaine de sceaux du clergé d'un même diocèse et qui sont strictement contemporains, sinon dans leur gravure, du moins dans leur usage. Ces circonstances ne sont guère fréquentes pour le XIII^e siècle et cette catégorie de sigillants. Le plus souvent, les actes multi-scellés par le clergé consistent en procès-verbaux d'élections épiscopales, qui rassemblent alors les sceaux des chanoines du chapitre concerné⁶. Avec nos actes, rien de tel : les sigillants sont issus de l'ensemble du clergé diocésain de Rouen qui a participé au synode. Cette abondance autorise un bilan iconographique qui, sans prétendre à l'exhaustivité, présente une certaine cohérence.

Le corpus permet d'examiner quelles images sont privilégiées ou au contraire délaissées en cette fin de XIII^e siècle par le clergé normand, et de comparer séculiers et réguliers. Mais voyons dans un premier temps qui étaient les clercs et religieux qui ont participé à ces scellements.

I. LES SIGILLANTS

Tout le clergé du diocèse de Rouen n'a pas répondu présent au synode de septembre 1285, tant s'en faut : seuls 26 établissements sont représentés sur la trentaine d'abbayes et les quelques 126 prieurés que comptait alors le diocèse, soit moins de 17 % du clergé régulier ; la défection est encore plus marquée pour le clergé séculier avec 54 paroisses sur 1480, soit moins de 4 % du clergé séculier⁷. Cependant notre comptage s'appuie sur le recensement des sceaux : il est probable que certains participants au synode n'en avaient pas et donc ne figurent pas dans notre corpus.

En ce qui concerne les communautés régulières (abbayes et prieurés), les sceaux apposés sont ceux de l'abbé ou du prieur – voire du doyen –, ou bien du prieuré. On ne trouve pas de sceau d'abbaye : sans doute ne sortait-on pas ce sceau communautaire du coffre pour un synode. Seuls les abbés assistaient à ces assemblées, ou à défaut se faisaient représenter par le doyen du couvent. Ils usaient de leurs sceaux personnels.

Concernant le clergé séculier, soit les sceaux des paroisses soit ceux de leurs titulaires (prêtres, recteurs ou vicaires) sont appendus sur les actes du corpus. Là encore, les sceaux des collégiales n'apparaissent pas mais elles sont représentées par des chanoines : le doyen et trois vicaires pour la collégiale Notre-Dame des Andelys (*fig. 17*), et un prêtre pour la collégiale de Saint-Hildevvert de Gournay⁸ (*fig. 31*). Enfin les doyens de chrétienté utilisent leur sceau personnel, celui de leur paroisse d'exercice ou celui du doyenné quand il existe, ce qui ne semble pas toujours être le cas. Pour chaque acte, la série de sceaux

– désormais disponibles en ligne sur Persée – d'Auguste COULON, « Eléments de sigillographie ecclésiastique française », *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, t. 18, 1932, n°78 p. 30-59 et n°79 p. 163-188. Également Caroline SIMONET, « Les sceaux des évêques et des abbés. Des emblèmes dans l'Église », *Histoire et images médiévales*, thématique n°25, mai-juin-juillet 2011, p.70-75.

6. Un tel document est conservé pour l'élection de Raoul II de Cierrey au siège d'Evreux en 1236, scellé par une trentaine de chanoines (AD Seine-Maritime, G 4494).

7. Rappelons que le clergé régulier désigne, pour simplifier, moines et moniales, chanoines réguliers et frères mendiants (dont les Franciscains). Ces religieux suivent la règle de leur ordre et vivent en communauté dans des abbayes, prieurés ou couvents sous la direction d'abbés et prieurs secondés de doyens. Les moniales sont bien sûr dirigées par des abbesses et des prieures. Le clergé séculier regroupe essentiellement évêques, archidiacres, chanoines séculiers, doyens de chrétienté et prêtres. Ces ecclésiastiques, tous des hommes, vivent individuellement dans des demeures privées et ne sont pas soumis à la règle d'un ordre. Cependant les chanoines se regroupent en chapitres pour servir une cathédrale ou une collégiale, sont souvent également prêtres car cathédrales et collégiales sont des paroisses, et certains disposent de dignités leur conférant une autorité parmi leurs pairs (doyen, chantre, écolâtre, trésorier...).

8. Seul le sceau du chanoine et prêtre de Saint-Hildevvert est inventorié (AnF, sc/N 2513).

commence soit par le sceau de l'officialité pour les quatre chartes émises par l'autorité archiépiscopale le 20 septembre⁹, soit par le sceau aux causes du chapitre cathédral de Rouen pour les deux documents du 21 septembre émanant du chapitre¹⁰ (*fig. 1*).



1. Nombre estimé des sceaux au bas de chaque acte rédigé lors du synode de 1285 (AD Seine-Maritime, G 3658).

Tous droits réservés aux Archives départementales de Seine-Maritime.

Malgré l'absence de nombre de clercs et religieux, le tableau géographique de la participation au synode est moins déséquilibré qu'il n'y paraît. Le diocèse de Rouen était divisé en 6 archidiaconés (*fig. 2*). Les paroisses étaient regroupées en 28 doyennés confiés à des doyens de chrétienté, c'est-à-dire des prêtres de l'une des paroisses du doyenné qui continuaient à gérer leur Eglise en plus d'assumer cette fonction¹¹. Tous les archidiaconés et 26 des doyennés sont représentés dans notre corpus soit par le doyen de chrétienté, soit

9. AD Seine-Maritime, G 3658, n^{os} 9, 10, 11 et 16.

10. AD Seine-Maritime, G 3658, n^{os} 12 et 13.

11. On les appelle également des doyens ruraux. Au Sud de la Loire, on parle d'archiprêtres. On ne confondra pas le doyen de chrétienté avec le doyen d'une abbaye (qui est un moine) ou le doyen d'un chapitre cathédral ou collégial (qui est un chanoine). Les doyens de chrétientés intervenaient en particulier lors des procédures d'excommunication. Voir l'article « archiprêtre et doyen » dans Claude GAUVARD, Alain de LIBERA, Michel ZINK (dir.), *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002.

par un autre sigillant, comme une paroisse, un prêtre ou un vicaire, sans compter le clergé régulier¹². Notons que les archidiacons eux-mêmes n'ont pas scellé les actes : cela s'avère inutile en présence du sceau du chapitre cathédral dont ils relèvent directement.

Il semble bien que tous les archidiacons et doyennés du diocèse, à défaut de chaque paroisse, ont participé à cette vaste entreprise de scellement. Or la collecte de ces sceaux avait deux objectifs. D'une part renforcer la position de Guillaume de Flavacourt et du chapitre cathédral de Rouen face aux protestations des Franciscains en rassemblant le maximum de témoignages de soutien du clergé du diocèse. D'autre part – point essentiel pour l'efficacité de l'application de la peine d'excommunication – s'assurer de la transmission de l'information aux responsables des doyennés, des paroisses et des communautés religieuses. Les doyens de chrétienté avaient en particulier la charge de diffuser les décisions des synodes aux curés des paroisses de leur doyenné qui n'auraient pas assisté à l'assemblée. Les fidèles étaient à leur tour informés par le curé lors des messes.

	6 archidiacons	28 doyennés	1480 paroisses
	GRAND ARCHIDIACONÉ	8 doyennés	376 paroisses
	PETIT CAUX	3 doyennés	243 paroisses
	GRAND CAUX	3 doyennés	226 paroisses
	EU	6 doyennés	264 paroisses
	VEXIN NORMAND	4 doyennés	173 paroisses
	VEXIN FRANÇAIS	4 doyennés	198 paroisses
représentés dans le corpus :	6 archidiacons	26 doyennés	54 paroisses

2. *Organisation du diocèse Rouen à la fin du XIII^e siècle, d'après les pouillés de 1240 et 1337*
(Auguste LONGNON, *Recueil des historiens de la France. Pouillés.*
t. 2 : pouillés de la province de Rouen, Paris, 1903).

Revenons à l'identification des sigillants. On doit admettre en la matière une grande approximation liée à l'état actuel des sceaux. En effet, les attaches sont de simples queues de parchemin. Leur fragilité a incité le(s) scelleur(s) à utiliser de très fines galettes de cire : entre deux et six millimètres d'épaisseur¹³. Les empreintes de sceaux sont donc très délicates. Cette fragilité est accentuée par l'usage de sous-sceaux à treize reprises, qui alourdissent le poids qui pèse sur les attaches : cette pratique consiste à appliquer une

12. Les lacunes de la source expliquent probablement l'absence de représentants pour les doyennés de Fourcamont et Aumale.

13. La cire utilisée dans ce corpus est verte (60 %), naturelle (37 %) et rouge (3 %). Aucune cohérence d'usage des couleurs de cire n'a pu être décelée. On signalera que nombre de cires naturelles offrent une teinte brune.

seconde empreinte en dessous de la première sur la même queue de parchemin (*fig. 5*). Seules les empreintes de l'officialité de Rouen ont bénéficié d'une double queue de parchemin, plus solide, et d'un gâteau de cire faisant jusqu'à dix millimètres d'épaisseur.

Minceur des galettes de cire et finesse des queues de parchemin expliquent que nombre d'empreintes aient disparu par effritement et brisures de la cire, ou arrachage des attaches. On compte également très peu de contre-sceaux : quatre sigillants au total en usent (le chapitre cathédral de Rouen, l'officialité épiscopale, le doyen de chrétienté d'Eu et un abbé non identifié). Si beaucoup de petits sigillants n'en possédaient probablement pas (prêtres, paroisses, vicaires...), il paraît évident pour les abbés ou prieurs qu'ils en disposaient mais ont choisi de ne pas l'apposer lors d'une opération de scellage complexe et très délicate.

La présence d'une empreinte ne garantit pas l'identification du sigillant. Bien des sceaux ont perdu leur légende, du fait des brisures ou de l'usure de leur relief¹⁴. Certains sont même à l'état de minuscules fragments. L'*Inventaire des sceaux de Normandie* aide dans cette tâche complexe : notices et moulages facilitent l'identification et la lecture des légendes¹⁵. D'autant que certaines empreintes étaient bien mieux conservées à son époque.

On citera par exemple le grand sceau de Robert, prieur du Bec-Hellouin¹⁶, dont seul le tiers inférieur demeure aujourd'hui, nous privant d'une grande partie de la légende, devenue très lacunaire (*fig. 3*) ; ou encore le sceau du doyen de chrétienté de Fauville, aujourd'hui détruit alors qu'image et légende sont encore largement lisibles sur le moulage réalisé par Demay (*fig. 4*)¹⁷. Toutefois, l'aide de l'inventaire est à relativiser : Demay n'a recensé que 27 des 115 sceaux du dossier !



3. Sceau de Robert, prieur du Bec-Hellouin (36 mm/30 mm).
Moulage de Demay (à gauche), état de l'empreinte en 2011 (à droite).
 Moulage, AnF, sc/N 2935. AD Seine-Maritime, G 3658 n°10 (32^e position).
 Tous droits réservés aux Archives départementales de Seine-Maritime.

14. De ce fait, nous n'analyserons pas ici les légendes, trop lacunaires et rares.

15. Germain DEMAY, *Inventaire des sceaux de Normandie*, Paris, 1881.

16. AnF, sc/N 2935.

17. AnF, sc/N 2492.



4. Sceau du doyen de chrétienté de Fauville (29 mm / 20 mm).
Moulage réalisé par Demay sur une empreinte aujourd'hui perdue (AnF, sc/N 2492).
Tous droits réservés aux Archives nationales.

Quatre actes portent sur les queues de parchemin le titre et/ou les noms des sigillants, inscrits par différentes mains, probablement les sigillants eux-mêmes (*fig. 5*). Certes, la plupart des mentions sont abrégées ou d'une calligraphie négligée, donc délicates à lire, et quelques titulatures ont été oubliées. Mais ces mentions sont essentielles aujourd'hui pour identifier les sigillants. Malheureusement, deux actes offrent des languettes de parchemin vierges de toute inscription.



5. Exemple de languettes portant mention du sigillant et montrant de la pratique du sous-sceau (AD Seine-Maritime, G 3658 acte n°13).
Tous droits réservés aux Archives départementales de Seine-Maritime.

Un autre obstacle se dresse face au chercheur dans ce dossier : les noms et titulatures inscrits sur les languettes ne sont pas toujours fiables. Il arrive qu'ils ne correspondent pas aux sceaux effectivement appendus. Ainsi des prêtres ou des doyens de chrétienté sont mentionnés mais les légendes des sceaux montrent que l'on a apposé le sceau de la

paroisse du lieu. Dans certains cas, il ne s'agit pas de la même localité. Ainsi le sceau du doyen de Pont-Audemer est « annoncé » sur une languette, mais c'est finalement le sceau de la paroisse de Barneville qui est appendu (*fig. 6*)¹⁸. Sans doute le doyen était-il curé de cette paroisse et ne disposait pas d'un sceau de doyenné. On retrouve la même situation pour le doyen de Saint-Georges de Banquierey : son sceau est mentionné mais c'est celui de la paroisse Saint-Maurice d'Etelan qui est présent au bas de l'acte (*fig. 7*)¹⁹.

Les annonces de sceaux des eschatocolos ne nous sont d'aucune utilité : elles ne mentionnent que l'archevêque, son officialité et le chapitre cathédral. Quant aux protocoles des actes, ils en appellent à l'ensemble des abbés, prieurs, doyens, prêtres, chapelains, recteurs, sans les désigner nommément.



6. Sceau de la paroisse de Barneville, utilisé par le doyen de chrétienté de Pont-Audemer (26 mm / 15 mm). Moulage, AnF, sc/N 2466.

7. Sceau de la paroisse Saint-Maurice d'Etelan, utilisé par le doyen de chrétienté de Banquierey (29 mm / 16 mm). Moulage, AnF, sc/N 2475.

Tous droits réservés aux Archives nationales.

On peut finalement attribuer avec précision 70 sceaux sur les 115 du corpus. Les 45 restants soit ne sont pas localisés, soit peuvent être attribués autant à une circonscription religieuse qu'au titulaire qui en a la charge, soit ne sont pas identifiés du tout. Parfois cependant les hasards de la conservation permettent une attribution.

Ainsi, le sceau d'une abbesse de Fontaine-Guérard a pu être identifié car le fragment restant correspond à la partie supérieure de l'empreinte (*fig. 8*)²⁰. On peut y reconnaître la tête d'une religieuse grâce au voile, sa fonction abbatiale grâce à la crose, le lieu grâce à la fin de la légende (...RARD...) car aucune autre abbaye de femmes du diocèse n'a un nom finissant ainsi. C'est d'ailleurs l'unique sceau de femme repéré dans ce corpus évidemment très masculin du fait de la participation numériquement plus importante du clergé séculier et du nombre de communautés d'hommes plus élevé que celles de femmes.

18. AnF, sc/N 2466.

19. AnF, sc/N 2475.

20. Sceaux non inventoriés. AD Seine-Maritime, G 3658, acte n°10 (35^e position). Il s'agit peut-être d'Agnès de Mansigny, abbesse en 1287.



8. Sceau de l'abbesse de Fontaine-Guérard (45 mm ? / 30 mm ?).

AD Seine-Maritime, G 3658 acte n°10 (35^e position).

Tous droits réservés aux Archives départementales de Seine-Maritime.

Dans notre affaire, contrairement à l'élection épiscopale d'Evreux évoquée plus haut avec les 30 sceaux canoniaux, ce n'est pas un groupe appartenant à une même communauté religieuse qui a scellé les actes. D'ailleurs, les chanoines de Rouen, représentés par le sceau communautaire du chapitre cathédral, n'ont pas apposé leurs sceaux personnels. Nos sigillants viennent de tout le diocèse et sont issus du monde monacal (une abbesse, 7 abbés, 15 prieurs, 6 doyens de prieuré ou d'abbaye, un prieuré), cathédral (le chapitre, l'officialité épiscopale), collégial (un doyen, un prêtre, 3 vicaires) et surtout paroissial (20 doyens de chrétienté, 16 ou 18 paroisses, 10 ou 12 prêtres, 2 recteurs).

Plus de 57 % des sigillants de notre corpus appartient à ce petit clergé paroissial, souvent peu représenté dans les inventaires de sceaux²¹. Ces actes nous offrent donc un éclairage tout à fait singulier sur les sceaux du clergé du diocèse de Rouen : ils révèlent l'importance numérique de ces sceaux paroissiaux au XIII^e siècle. Voyons si cette originalité se retrouve dans les choix iconographiques des sigillants.

II. LES IMAGES

Nous sommes confrontés à de grandes difficultés pour la lecture des images sigillaires. Huit empreintes sont tellement fragmentaires qu'il est impossible d'en déterminer le type iconographique. Comme nous l'avons vu, les moulages réalisés par Demay aident parfois à combler les lacunes. Malgré les pertes, l'essentiel de l'iconographie des sceaux est exploitable de façon satisfaisante. En effet, un simple fragment suffit parfois à reconnaître le type général d'une image, à défaut d'en avoir tous les détails.

L'iconographie très majoritairement religieuse des sceaux marque bien la qualité cléricale des sigillants. De même, l'adoption de la forme en navette dans 68 % des cas est

21. Moins de 5 % des sceaux du clergé français dans Douët d'Arcq, 9 % dans l'*Inventaire de Picardie* de Demay, 10,5 % dans ceux de Normandie et de Flandre, ou encore 13,5 % dans celui d'Artois.

assez typique du clergé, même si d'autres sigillants utilisent cette forme et que 16 % du corpus montre des sceaux ronds – soit presque le même pourcentage que les formes indéterminées de sceaux (17 %) –. Les autres formes concernent très peu de sceaux : en plus d'un sceau piriforme et d'un autre scutiforme (*fig. 41*), seuls deux sceaux sont ovales, tous deux montrant des intailles (*fig. 46*).

Revenons aux motifs gravés sur les sceaux. On compte près de 30 images différentes que l'on peut regrouper autour de quatre thèmes, certains sceaux pouvant figurer dans deux, voire trois thèmes (*voir annexe*)²².

1. Le Christ

Un premier groupe d'images renvoie au Christ (54 occurrences). Celui-ci est associé à sa mère sur 18 sceaux, la plupart du type Vierge à l'Enfant. On compte également une Présentation au Temple et une Crucifixion (*fig. 9*)²³. On pourrait objecter que l'Enfant n'est qu'un attribut de Marie, figure principale, et qu'il conviendrait de ranger ces Vierges à l'Enfant uniquement dans le thème dédié à la mère de Jésus. Mais l'omniprésence de l'Enfant dément cette vision : c'est la mère du Christ plus que la Nouvelle Eve qui est ici représentée. Sans l'Enfant, la figure de la Vierge se fait bien modeste dans notre corpus.



9



10

9. *Crucifixion - sceau de la paroisse de Sandouville ? (35 mm ? / 27 mm ?).*

AD Seine-Maritime, G 3658 acte n°16 (17^e position).

10. *Paon faisant la roue - sceau d'Hugues de Gueuteville, prieur de Beaulieu (24 mm). Moulage, AnF, sc/N 3028.*

Tous droits réservés aux Archives nationales et aux Archives départementales de Seine-Maritime.

22. Dans l'annexe, les sceaux montrant le portrait du sigillant en pied, en majesté ou en orant ont été regroupés dans une seule rubrique.

23. Sceaux non inventoriés. AD Seine-Maritime, G 3658, actes n°10 (18^e position), n°13 (15^e position) et n°16 (17^e position) pour la crucifixion de la paroisse de Sandouville (ou Hardouville ?), acte n°13 (20^e position) pour l'autre sceau, dont le sigillant n'est pas identifié. Pour d'autres portraits du Christ, voir DEMAY, *Le costume* (cité n. 5), p. 316-340.

Le Christ était souvent montré sous une forme allégorique dans l'art religieux occidental²⁴. Les sceaux ne font pas exception. Ainsi, un paon faisant la roue au sceau de Hugues de Gueuteville, prieur de Beaulieu (*fig. 10*)²⁵, semble incongru dans ce corpus de sceaux cléricaux : la culture courtoise associe généralement l'animal à l'arrogance, vanité dénoncée par l'Eglise. On connaît des sceaux de laïcs montrant des paons, souvent en allusion au nom du sigillant²⁶. Mais le paon revêt également une dimension christique : réputé avoir une chair incorruptible chez les Romains, il était devenu l'image de la résurrection du Christ, de son immortalité. Le sceau de ce prieur renvoie plus probablement à cette interprétation religieuse²⁷.

Une paroisse de Pontoise – peut-être Notre-Dame – choisit une étonnante chèvre dressée sur ses pattes arrière pour attraper les feuilles d'un arbre²⁸. Or la chèvre qui vaque sur les montagnes et broute les branches toujours plus hautes des arbres était une allégorie du Christ omniscient. Là encore, cette scène *a priori* pastorale offre un sens plus profond que saisissaient sans peine les ecclésiastiques qui firent graver la matrice.



11. Empreintes issues de la matrice du sceau du recteur de la paroisse de Bacqueville, montrant un couple d'oiseau becquetant un rinceau tenu en bas par une main (30 mm ?/20 mm ?). AD Seine-Maritime, G 3658 acte n°10 (7^e position) à gauche, acte n°13 (7^e position) à droite.

Tous droits réservés aux Archives départementales de Seine-Maritime.

24. On consultera avec profit Louis CHARBONNEAU-LASSAY, *Le bestiaire du Christ*, Paris, 2006 (rééd.). On veillera toutefois à ne pas attribuer un sens christique à toute image animale, étant donné la richesse de l'emblématique attachée au Christ en ce domaine. Le choix d'un animal ne relève pas toujours d'une signification religieuse, même sur les sceaux du clergé : il peut avoir des origines lignagères ou locales, en lien parfois avec les armoiries. Ouvrage plus récent et indispensable sur ces questions : Agostino PARAVICINI BAGLIANI, *Le bestiaire du pape*, Paris, 2018, qui présente une analyse poussée pour chaque thème animal abordé. Enfin, voir aussi Michel CAZENAVE (dir.), *Encyclopédie des symboles*, Paris, 1996.

25. AnF, sc/N 3028.

26. On citera par exemple les sceaux du bourgeois de Paris Philippe Paon en 1279 (AnF, sc/St 2542) et de l'échevin Henri de Paen en 1349 (AGR 12690). Certains sigillants, comme Pierre, comte de Mortain, en 1404 (AnF, sc/D 901), se montrent en équestres de guerre coiffés d'un heaume cimé de plumes de paon, ou encore en pied, à l'image de Louis II de Bourbon en 1394 (AnF, sc/D 452), leur heaume cimé de même à leurs côtés : faut-il y voir une référence à l'usage byzantin, attesté chez Justinien, de parer l'empereur victorieux d'une couronne de plumes de paon (CHARBONNEAU-LASSAY, *Le bestiaire...* cité n. 24, p.620) ?

27. PARAVICINI BAGLIANI, *Le bestiaire...* (cité n. 24), p. 207-221.

28. Sceau non inventorié. AD Seine-Maritime, G 3658, acte n°12 (28^e position).

Le Christ est surtout évoqué dans sa dimension sacrificielle et eucharistique (35 occurrences). Son sacrifice est clairement montré avec la Crucifixion déjà mentionnée, ainsi qu'avec la croix du sceau d'un vicaire, chanoine de la collégiale Notre-Dame des Andelys²⁹. Il est suggéré au travers des rinceaux qui figurent sur 7 sceaux, allusion au bois de la Sainte Croix. Cependant, ces rinceaux portent dans 6 cas deux oiseaux contournés ou adossés, picorant leur feuillage : il s'agit par exemple des sceaux du doyen de chrétienté de Bacqueville et du recteur de cette paroisse (*fig. 11*)³⁰, ou encore de ceux des doyens de chrétienté de Canville³¹ et de Fauville (*fig. 4*)³². Il s'agirait là plutôt d'une allégorie directe de l'Eucharistie, surnommée le « fruit de vie ».

L'Eucharistie apparaît également sur deux sceaux montrant un prêtre consacrant. Ils appartiennent au doyen de chrétienté de Boscherville et à la paroisse Saint-Nicolas de Meulan (*fig. 12*)³³. Les poissons gravés sur les sceaux des paroisses de Barneville (*fig. 6*) et Saint-Pierre de Juziers en Vexin (*fig. 13*), et d'un troisième sigillant non identifié (*fig. 14*)³⁴, renvoient à cet aspect eucharistique. Bien sûr, la proximité de la mer en ces terres normandes rend la figuration de poissons plus fréquente que dans les provinces très terriennes du Laonnois et du Soissonnais où j'ai recensé un unique sceau halieutique au cours de mes recherches doctorales, sur un corpus de plus de 500 sceaux³⁵.



12. Prêtre consacrant - sceau de la paroisse St-Nicolas de Meulan
(34 mm/22 mm). Moulage, AnF, sc/N 2472.

Tous droits réservés aux Archives nationales.

29. Sceau non inventorié. AD Seine-Maritime, G 3658, actes n^{os} 9 (10^e position) et 12 (15^e position).

30. AnF, sc/N 2486. Le sceau du recteur n'est pas inventorié : AD Seine-Maritime, G 3658, actes n^{os} 10 (7^e position) et 13 (7^e position).

31. Sceau non inventorié. AD Seine-Maritime, G 3658, acte n^o 11 (10^e position).

32. AnF, sc/N 2492.

33. AnF, sc/N 2472 pour la paroisse. Le sceau du doyen de chrétienté n'est pas inventorié : AD Seine-Maritime, G 3658, acte n^o 13 (26^e position)

34. AnF, sc/N 2466 pour Barneville. Le sceau de la paroisse Saint-Pierre de Juziers n'est pas inventorié (AD Seine-Maritime, G 3658, acte n^o 9, 25^e position), pas plus que le sceau non identifié qui appartenait peut-être à un doyen de chrétienté (actes 10, 24^e position, et 13, 18^e position).

35. Il s'agit du contre-sceau de la ville de La Fère, qui montre un poisson ferré (AnF, sc/D 5768 bis).



13. *Poisson - sceau de la paroisse Saint-Pierre de Juziers (22 mm/16 mm).*

AD Seine-Maritime, G 3658 acte n°9 (25^e position).

14. *Poisson - sceau d'un sigillant non identifié (22 mm ?/13 mm ?)*

AD Seine-Maritime, G 3658 acte n°13 (18^e position).

Tous droits réservés aux Archives départementales de Seine-Maritime.

Les Piétés qui figurent sur 7 sceaux sont une allusion eucharistique assurée : le pélican, qui s'ouvre le ventre afin de nourrir ses petits de son sang, est une allégorie très courante du sacrifice du Christ et surtout de l'Eucharistie (*fig. 15 et 16*). De même, l'*Agnus Dei* qui apparaît à 10 reprises, notamment au contre-sceau du chapitre cathédral de Rouen, annonce le triomphe du Christ mais symbolise aussi l'Eucharistie (*fig. 17 et 18*).



15. *Piété - sceau de la paroisse Saint-Nicolas de Meulan (34 mm/22 mm).*

Moulage, AnF, sc/N 2469.

16. *Piété - sceau de la paroisse Saint-Nicolas de Meulan (34 mm/22 mm).*

AD Seine-Maritime, G 3658 acte n°12 (32^e position).

Tous droits réservés aux Archives nationales et aux Archives départementales de Seine-Maritime.



17. *Agnus dei - sceau du chanoine-vicaire de la collégiale des Andelys (17 mm).*
AD Seine-Maritime, G 3658 acte n°12 (14^e position).

18. *Agnus dei - sceau du doyen de chrétienté de Meulan (30 mm/18 mm).*
Moulage, AnF, sc/N 2496.

Tous droits réservés aux Archives nationales et aux Archives départementales de Seine-Maritime.

Les oiseaux à longue queue gravés sur quatre sceaux ne sont pas des volatiles quelconques (*fig. 19 à 21*) : ils renvoient probablement à l'oiseau de Paradis, parfois identifié au Christ triomphant³⁶. Sans doute peuvent-ils aussi être assimilés au paon, vu de profil, queue repliée.



19. *Oiseau - sceau du doyen de chrétienté de Bray (25 mm/15 mm).*
Moulage, AnF, sc/N 2489.

20. *Oiseau marchant vers la gauche - sceau d'un sigillant non identifié (27 mm ?/17 mm).* AD Seine-Maritime, G 3658 acte n°12 (31^e position).

21 *Oiseau allant à droite - sceau de la paroisse de Saint-Aubin-sur-Scie (20 mm)*
AD Seine-Maritime, G 3658 acte n°13 (5^e position).

Tous droits réservés aux Archives nationales et aux Archives départementales de Seine-Maritime.

36. Il s'agit des sceaux de la paroisse de Saint-Aubin-sur-Scie (AD Seine-Maritime, G 3658 acte n°13 en 5^e position), du doyen de chrétienté de Bray (N 2489) et de deux sigillants non identifiés (peut-être un prêtre de Guîtres sur l'acte n°9 en 28^e position et peut-être un sigillant de Pontoise sur l'acte n°12 en 31^e position).

Faut-il placer parmi ces images christiques les sceaux ornés d'aigles ? Certes l'aigle est parfois une image de Jésus, notamment de sa résurrection ou de son triomphe, mais il peut tout aussi bien être le symbole de saint Jean l'Évangéliste ou un emblème héraldique, comme sur le sceau de la paroisse de Gargenville (*fig. 41*)³⁷. De même, nous hésitons à intégrer les lions qui figurent dans le corpus à trois reprises parmi les emblèmes christiques : le lion symbolise plusieurs qualités de Jésus comme sa vigilance ou son savoir, il représente également ses deux natures ou encore sa mort et sa résurrection ; parfois il incarne le Sauveur lui-même. Mais le succès du lion sur les sceaux et en héraldique nous invite à la prudence en matière d'images sigillaires.

Je n'ajouterais pas non plus à cette liste les 12 sceaux gravés d'un lys : s'ils furent longtemps associés au Christ, en cette fin de XIII^e siècle ils sont devenus l'une des fleurs de la Vierge³⁸.

2. La Vierge

Le deuxième thème concerne justement Marie, avec 29 sceaux montrant sa figure ou un emblème marial. Nous l'avons déjà mentionné, la Vierge est avant tout représentée avec l'Enfant (16 exemplaires). Elle figure en pied sur un seul sceau (*fig. 27*) : les sigillants ont préféré la représenter en majesté (6 occurrences) ou à mi-corps (6), souvent accompagnée d'un orant (7) dans un registre inférieur qui occupe parfois la moitié de l'image³⁹. Sur trois sceaux lacunaires, on ne peut déterminer la position de la Vierge (*fig. 29*). Nonobstant les lacunes, cette série permet de relever le style de chaque graveur : gestes, plissés, composition se différencient, révélant l'inégale dextérité des artisans (*fig. 22 à 29*).



22



23

22. *Vierge à l'Enfant et orant - sceau du prieur de Notre-Dame de Bacqueville (32 mm/21 mm). Moulage AnF, sc/N 3025.*

23. *Vierge à l'Enfant en majesté et orant - sceau du doyen du prieuré Saint-Michel de Bolbec (38 mm ?/28 mm). AD Seine-Maritime, G 3658 acte n°13 (27^e position).*

Tous droits réservés aux Archives nationales et aux Archives départementales de Seine-Maritime.

37. AnF, sc/N 2468.

38. Michel PASTOUREAU, *Une histoire symbolique du Moyen Âge*, Paris, 2004, p. 101-102.

39. Dans le cas de registres d'égales importances, se pose la difficulté de choisir le type iconographique : doit-on parler d'un type à la Vierge en majesté ou d'un type de dévotion ?



24. *Vierge à l'Enfant en majesté - sceau d'une paroisse de Canville ? (20 mm ?).*
AD Seine-Maritime, G 3658 acte n°13 (10^e position).
25. *Vierge à l'Enfant et orant - sceau du prêtre de Canville ? (30 mm ?/12 mm ?)*
AD Seine-Maritime, G 3658 acte n°13 (10^e position, en sous-sceau de la paroisse).



26. *Vierge à l'Enfant en majesté - sceau aux causes du chapitre cathédral de Rouen*
(45 mm ?/28 mm ?). AD Seine-Maritime, G 3658 acte n°12 (2^e position).
27. *Vierge à l'Enfant - sceau du prieur de St-Pierre-et-Paul de Guitry*
(26 mm ?/20 mm ?). AD Seine-Maritime, G 3658 acte n°12 (19^e position).



28. *Vierge à l'Enfant et orant au sceau du recteur de Saint-Aubin-sur-Scie*
(25 mm ?/17 mm ?). AD Seine-Maritime, G 3658 acte n°13 (5^e position).
29. *Vierge à l'Enfant en pied - sceau d'un sigillant non identifié (22 mm ?/18 mm ?)*
AD Seine-Maritime, G 3658 acte n°13 (36^e position).
Tous droits réservés aux Archives départementales de Seine-Maritime.

On compte également deux Annonciations (*fig. 30 et 31*)⁴⁰, une Crucifixion avec la Vierge et saint Jean se lamentant (*fig. 9*), et une Présentation au Temple, malheureusement très détériorée.

Enfin la Vierge est évoquée par le biais de la fleur de lys à 9 reprises (*fig. 32 et 33*). Le lys est plus particulièrement apprécié du clergé séculier.



30. *Annonciation - sceau du prieur de Saint-Nicaise de Gasny (41 mm ?/25 mm ?).
Moulage, AnF, sc/N 3035.*

31. *Annonciation - sceau du chanoine-prêtre de la collégiale Saint-Hildevvert
de Gournay (37 mm/26 mm). Moulage, AnF, sc/N 2513.*



32. *Fleur de lys - sceau d'un certain Jean (33 mm ?/25 mm).
AD Seine-Maritime, G 3658 acte n°8 (1^{re} position).*

33. *Fleur de lys - sceau du doyen de chrétienté de Ry ? (27 mm/19 mm)
AD Seine-Maritime, G 3658 acte n°8 (5^e position).*

Tous droits réservés aux Archives nationales et aux Archives départementales de Seine-Maritime.

40. AnF, sc/N 3035 (prieur de Saint-Nicaise de Gasny) et N 2513 (prêtre et chanoine de la collégiale Saint-Hildevvert de Gournay).

Hormis la Vierge, les saints sont peu présents. On trouve saint Pierre pour le prieur de Saint-Pierre de Juziers⁴¹, et saint Laurent martyrisé sur son grill, sans doute pour le prieuré Saint-Laurent d'Envermeu (*fig. 34*)⁴². La tête de profil ornant le sceau de la paroisse de Noyon-sur-Andelle, consacrée à saint Denis, est-elle le chef du saint martyr décapité (*fig. 35*)⁴³ ? On ne remarque toutefois aucune auréole, sauf à considérer que la forme ronde du sceau en fait office : ce buste est vraisemblablement un buste de prêtre. Saint Jean figure avec la Vierge sur la scène de Crucifixion mentionnée plus haut et gravée sur le sceau de la paroisse de Sandouville (*fig. 9*). Saint Pierre est également évoqué par les clefs qui ornent le sceau du prieur de Neufmarché, dont la communauté est consacrée au premier pape⁴⁴, et celui de la paroisse (?) Saint-Pierre de Vaux⁴⁵.

La rareté des figures de saints semble, au premier abord, étonnante pour un corpus concernant le clergé. Or les images de saints étaient privilégiées sur les sceaux d'abbayes, de prieurés ou de chapitres, quasi-absents de notre corpus.



34. *Saint Laurent martyrisé sur son grill - sceau du prieuré St-Laurent d'Envermeu ? (34 mm ?/22 mm ?). AD Seine-Maritime, G 3658 acte n°13 (9° position).*

35. *Buste - sceau de la paroisse Saint-Denis de Noyon-sur-Andelle (17 mm) AD Seine-Maritime, G 3658 acte n°12 (8° position).*

Tous droits réservés aux Archives départementales de Seine-Maritime.

3. Les effigies personnelles

Le troisième thème concerne la représentation des sigillants eux-mêmes. La figure en pied du sigillant s'impose sur 15 sceaux, ce qui en fait le second type iconographique du corpus après la Vierge à l'Enfant. Les abbés et l'abbesse (*fig. 8*) usent exclusivement de cette image. Il semble que seuls deux prieurs osent le portrait sigillaire, dont un

41. AnF, sc/N 3038.

42. Il est peu probable qu'il s'agisse de la paroisse Saint-Laurent en Caux en raison du type hagiographique, peu prisé des paroisses, et de la présence en sous-sceau sur les actes n°10 et 13 d'une empreinte du prieur de Saint-Laurent. C'est n'est probablement pas non plus le prieuré Saint-Laurent de Lyons en Vexin, si l'on tient compte de la logique de scellement par archidiaconé présentée dans les actes du colloque de Cerisy (voir n. 4).

43. Sceau non inventorié. AD Seine-Maritime, G 3658, actes n°9 (6° position) et n°12 (8° position).

44. AnF, sc/N 3045 pour Neufmarché.

45. Sceau non inventorié. AD Seine-Maritime, G 3658 acte n°9 (32° position).

probablement de profil, c'est-à-dire dans une posture d'humilité par rapport au très prestigieux portrait de face. Les autres prieurs optent souvent pour les images de dévotion à la Vierge mais aussi une Piété ou encore des rinceaux. Le clergé régulier se concentre sur le haut de notre tableau iconographique (*voir annexe*) : portrait du sigillant et iconographie mariale figurent sur les trois-quarts de ses sceaux.

On remarquera que le caractère fragmentaire de nombreux sceaux abbatiaux s'accompagne parfois d'une très bonne conservation du relief de l'image : se révèle alors la grande qualité de gravure des matrices de ces prélats, notamment dans le travail des drapés (*fig. 36 et 37*).



36. *Abbé en pied inconnu (46 mm ?/24 mm ?).*

AD Seine-Maritime, G 3658 acte n°13 (22^e position).

37. *Abbé en pied inconnu (40 mm ?/23 mm ?)*

AD Seine-Maritime, G 3658 acte n°16 (41^e position).

Tous droits réservés aux Archives départementales de Seine-Maritime.

Chez les ecclésiastiques, certains doyens de chrétienté n'hésitent pas à figurer en pied, même si cette iconographie n'est pas dominante dans ce groupe (*fig. 38*). En revanche, les prêtres y renoncent. Contrairement aux réguliers, les sceaux des séculiers offrent une grande diversité d'images : on ne relève pas vraiment de tendance particulière, si ce n'est justement la variété des choix iconographiques.

Le portrait du sigillant ne prend pas toujours la forme du prestigieux type en pied. Un sigillant non identifié figure agenouillé, seul (*fig. 39*). Surtout, la figure de l'orant est très souvent (10 occurrences) humblement gravée dans un registre inférieur, associée à la Vierge à l'Enfant (7), aux deux Annonciations (*fig. 30 et 31*) et à un saint Pierre.

Seule l'officialité se permet le type de majesté pour l'archevêque qui orne son sceau, soulignant ainsi que sa juridiction dépend directement du prélat et non pas d'une délégation de pouvoir⁴⁶.

46. Sur les officialités, voir Jean-Luc CHASSEL, « Les sceaux des officialités médiévales » dans Martine CHARAGEAT, Véronique BAULANDE-BARRAUD (éd.), *Les officialités dans l'Europe médiévale et moderne. Des tribunaux pour une société chrétienne. Actes du colloque organisé à Troyes en mai 2010*, Turnhout,



38



39

38. *Sigillant en pied - sceau du doyen de chrétienté de Baudemont (32 mm/19 mm).*
Moulage, AnF, sc/N 2487.

39. *Sigillant en orant - sceau d'un sigillant non identifié (20 mm ?/16 mm ?)*
AD Seine-Maritime, G 3658 acte n°10 (9^e position).

Tous droits réservés aux Archives nationales et aux Archives départementales de Seine-Maritime.

4. Bêtes et bestioles

Le quatrième groupe d'images rassemble 37 sceaux montrant des animaux. On passera sur le bestiaire chrétien évoqué plus haut. On compte également neuf oiseaux, dont quatre aigles qui peuvent évoquer saint Jean l'Évangéliste et une aigle à deux têtes, inscrite dans le sceau scutiforme de la paroisse de Gargenville (*fig. 40 et 41*)⁴⁷. Il arrive que les oiseaux figurent en ornements, notamment au milieu de rinceaux (6 occurrences). Nous avons vu qu'ils revêtent alors une dimension symbolique forte, tout comme les oiseaux de Paradis.



40



41

40. *Aigle aux ailes éployée - sceau du prêtre de la paroisse Saints-Pierre-et-Paul de Poville ? (28 mm/17 mm ?).* AD Seine-Maritime, G 3658 acte n°13 (11^e position).

41. *Ecu à l'aigle à deux tête - sceau de la paroisse de Gargenville (22 mm/17 mm)*
Moulage, AnF, sc/N 2468.

Tous droits réservés aux Archives nationales et aux Archives départementales de Seine-Maritime.

2014, p.133-157. Également Lucie TRYOEN, « A propos d'une découverte récente : les premiers sceaux de l'officialité de Paris », *RFHS*, t. 83-85, 2013-2015, p. 77-90.

47. AnF, sc/N 2468.

On rencontre quatre lions, dont un semble danser ou affronter un échassier⁴⁸. La piètre qualité de l’empreinte laisse ouverte une autre lecture de l’image : s’agit-il de la belette affrontant le basilic, ne lâchant pas prise, même au risque de sa vie, symbolisant la mort du Christ qui affronte la mise en Croix ? Le dessin du mammifère – notamment le tracé de sa queue – fait cependant pencher en faveur d’un lion.

Parfois l’animal se fait fantastique : les grylles, monstres combinant une tête humaine sur un corps animal, apparaissent à trois reprises sur des sceaux de paroisses ou de prêtre (fig. 42 et 43)⁴⁹. Dans l’Antiquité romaine, Pline l’Ancien décrivait déjà ces êtres auxquels on attribue le nom de grylle depuis l’époque moderne au moins. Chez les Anciens, les gemmes gravées d’un grylle avaient la réputation de protéger leur possesseur, de leur porter bonheur⁵⁰. Faut-il voir dans nos trois grylles sigillaires un souvenir de cet usage ? Demay, dans son introduction à l’inventaire des sceaux de l’Artois consacré aux gemmes utilisées comme sceau, signale plusieurs intailles antiques portant ce motif⁵¹.



42. Grylle - sceau de la paroisse Saints-Pierre-et-Paul de Guitry (17 mm).

Moulage, AnF, sc/N 2470.

41. Grylle en forme d’oiseau à longue queue et long cou surmonté d’une petite tête humaine - sceau du prêtre de la paroisse Saint-Pierre de Juziers (25 mm)

AD Seine-Maritime, G 3658 acte n°9 (31^e position).

Tous droits réservés aux Archives nationales et aux Archives départementales de Seine-Maritime.

Au Moyen Âge, prêtres et paroisses semblent apprécier les grylles mais, à ma connaissance, rarement – voire jamais – gravés sur une intaille pour cette catégorie de sigillants. Sans doute les curés renonçaient-ils à acquérir une intaille au grylle pour eux-mêmes ou leur Eglise, la pierre étant trop coûteuse ou difficile à se procurer : ils faisaient simplement graver le métal de leur matrice de ce petit monstre apotropaïque.

48. Sceau non identifié. AD Seine-Maritime, G 3658 acte n°10 (39^e position).

49. AnF, sc/N 2470 pour la paroisse Saints-Pierre-et-Paul de Guitry. Les sceaux du prêtre de l’église Saint-Pierre de Juziers (acte n°9 en 31^e position) et de la paroisse (?) de Pavilly (acte n°11 en 7^e position) ne sont pas inventoriés.

50. Adrien BLANCHET, « Recherches sur les " grylles ". A propos d’une pierre gravée trouvée en Alsace », *Revue des études anciennes*, t. 23-1, 1921, p. 43-51. Plus récemment : Hélène GUIRAUD, « Une intaille magique au Musée d’Arles (Bouches-du-Rhône) », *Revue archéologique de Narbonnaise*, t. 7, 1974, p. 207-211.

51. Germain DEMAY, *Inventaire des sceaux de l’Artois*, Paris, 1877.

5. Images diverses

Restent des images plus isolées, impossible à rattacher à un grand thème iconographique – dans notre corpus du moins –. Architecture et objets ont peu de succès : 2 sceaux monumentaux (le classique château à trois tours)⁵², 3 clefs (dont une évoque saint Pierre), une mitre accompagnée d'une crosse et d'une croix archiépiscopale (au contre-sceau de l'officialité), soit seulement 6 sceaux du corpus. Les astres, en tant que figure principale de l'image, sont encore plus rares : une étoile, accompagnée d'une lune et d'un soleil, pour la paroisse Saint-Maurice d'Etelan, en un jeu de mot évident (*fig. 7*)⁵³. Mais de petits astres ornent souvent le champ d'autres sceaux, tout comme de petites fleurs de lys parsèment de-ci de-là certaines images sigillaires, sans en constituer le type principal.

Trois nef rappellent la proximité du monde marin (*fig. 44 et 45*)⁵⁴. Comme pour les trois sceaux figurant des poissons, un seul sceau concerne une paroisse du littoral (Dieppe)⁵⁵. Mais la Seine accueille nombre de navires, comme le rappellent les sceaux de Paris. L'aspect de ces bateaux est très proche de nef figurant sur d'autres supports comme des monnaies scandinaves (*fig. 46*). La nef du doyen de chrétienté de Brachy (?) semble s'inscrire dans un sceau piriforme, ce qui tranche dans le corpus.



44. Nef - sceau d'une paroisse de Dieppe (30 mm/22 mm). Moulage, AnF, sc/N 2467.

45. Nef - sceau de la paroisse Saint-Michel de Bolbec ? (20 mm ?/10 mm)
AD Seine-Maritime, G 3658 acte n°10 (19^e position).

46. Monnaie scandinave en argent montrant une nef (début IX^e siècle)

Tous droits réservés aux Archives nationales et aux Archives départementales de Seine-Maritime.

52. Certains sceaux offrent des décors monumentaux dans lesquelles s'inscrivent une Vierge à l'Enfant et un orant, l'architecture permettant de structurer les différents registres de l'image sigillaire.

53. AnF, sc/N 2475. Le *stella* latin a donné naissance en ancien français à « estellu » – étoilé –, les constellations étant appelées « estellement » (Frédéric GODEFROY, *Lexique de l'ancien français*, Paris, 2000). Sur le sceau, la légende, qui mêle latin et français, mentionne « Estelant », forme encore proche de la racine latine.

54. Sur le type naval : DEMAY, *Le costume* (cité n. 5), p. 249-266, René LAURENT, *Les sceaux et la mer. L'évolution de l'architecture navale d'après les sceaux du XIII^e au XV^e siècle*, Bruxelles, 1987, Mathias TRANCHANT, « Le navire médiéval à travers les sceaux », *SFHS*, t. 64, 1994, p. 115-133.

55. AnF, sc/N 2467. Le sceau du doyen de chrétienté de Brachy (?) n'est pas inventorié (AD Seine-Maritime, G 3658 acte n°11 en 11^e position), pas plus que celui de la paroisse Saint-Michel de Bolbec (?) (AD Seine-Maritime, G 3658 acte n°10 en 19^e position).

Enfin, deux intailles offrent des scènes particulières. L'une, médiévale, figure un combattant tourné de profil pour le prier des Deux-amants (fig. 46)⁵⁶. Ce sceau est remarquable dans la masse des empreintes en raison de son iconographie inhabituelle mais aussi de la couleur rouge utilisée pour l'une des deux empreintes conservées. Cette image, qui tranche dans le corpus, n'en est pas moins porteuse d'un message religieux : l'homme combat un serpent, comme le Christ qui affronte le Démon ou quelque saint saurochtone. L'autre intaille, difficile à lire du fait d'une cire brune, est très petite (10 mm probablement)⁵⁷. Utilisée par un vicaire des Andelys⁵⁸, elle pourrait être une gemme antique. Elle est gravée de trois personnages, bras levés, dans une scène au sens obscur⁵⁹.



46. Empreinte d'une intaille médiévale gravée d'un guerrier armé d'un bouclier en amande et d'une épée, combattant un serpent (à gauche). Sceau du prieur des Deux-Amants (26 mm ?/23 mm ?). Moulage, AnF, sc/N 3003.

Tous droits réservés aux Archives départementales de Seine-Maritime.

CONCLUSION

Ce dossier de sept chartes est exceptionnel à bien des titres. Il nous donne un aperçu inhabituel des relations de l'archevêque et du chapitre cathédral avec le clergé du diocèse, hors du cadre usuel des visites pastorales. Le mode de scellement est remarquable par le nombre impressionnant d'empreintes au bas de pièces de parchemin de dimensions moyennes (25 cm de large). La présence de plus de 150 empreintes, complétée par les noms inscrits sur les languettes dépouillées de leurs sceaux, permet d'étoffer la liste des sigillants du clergé normand à la fin du XIII^e siècle. Ces actes confirment notamment que la possession d'un sceau est alors très largement répandue dans le petit clergé séculier.

L'iconographie de ces sceaux offre un profil en partie très classique : la Vierge, le Christ et la figure du sigillant dominant la production. Hormis les abbés et prieurs qui privilégient leur portrait en pied, les autres types iconographiques se rencontrent sans

56. AnF, sc/N 3003.

57. Les dimensions, difficiles à établir en raison de l'état fragmentaire de nombres d'empreintes, s'échelonnent de 10 à 46 mm. L'essentiel du corpus se concentre dans une fourchette allant de 20 à 30 mm. Les sceaux les plus grands (40 mm ou plus) sont ceux du chapitre cathédral et des abbés, abbesse et prieurs.

58. La collégiale des Andelys est représentée par quatre sceaux : celui du doyen et ceux de trois vicaires du chapitre. C'est la communauté la mieux représentée numériquement dans le corpus.

59. Sceau non inventorié. AD Seine-Maritime, G 3658 n°9 (12^e position).

distinction chez l'ensemble des sigillants. Cela complique l'attribution des nombreux sceaux non identifiés : l'image ne nous est, le plus souvent, d'aucune utilité.

Toutefois les saints se font discrets, peu appréciés des personnes physiques ou des paroisses. Par ailleurs, l'originalité est bien présente, au travers de certaines images difficiles à classer dans une catégorie. L'intaille utilisée par un vicaire, certes chanoine d'une collégiale, confirme le goût pour les gemmes antiques, y compris dans le petit clergé. Si le clergé régulier privilégie la figure en pied du sigillant, il n'a pas l'exclusivité de cette iconographie également adoptée par les doyens de chrétienté.

Enfin le sceau aux causes utilisé par le chapitre cathédral de Rouen est différent de ceux inventoriés⁶⁰, bien que l'iconographie demeure inchangée (une Vierge à l'Enfant en majesté). Le cas démontre, s'il en était besoin, la nécessité d'être attentif aux sceaux que l'on pense connaître *a priori* du fait de l'importance du sigillant : un nouveau type vient parfois, comme ici, compléter une série de sceaux.

English abstract

The Seals of the synodal Clergy of Rouen (1285)

During the synode of 1285 in Rouen, some Franciscans were excommunicated by the archbishop Guillaume de Flavacourt and the cathedral chapter. Clerics and abbots coming from the whole diocese of Rouen sealed seven charters to validate his decision. About 240 seals were originally appended to those documents, 152 of which are still in place. Despite their poor state of conservation and the presence of a minority of the diocesan clergymen, those documents are precious : they offer a unique insight of the seal images used by numerous regular and secular clergymen exercising in a same diocese in northern France at the end of the Thirteenth century.

Virgin Mary, Christ and sealowners' portraits are the main images adopted by this norman clergy. Animals are also important as they frequently allude to Jesus : goats, pelicans, peacocks, lions, eagles, fish, lambs... Holy Mary and Jesus are often represented through a symbol : lilian flower, agnus dei, pelican in Piety... Abbots and priors have their standing figures engraved on their matrices. Other seal owners (priests, deans, parishes, canons...) use images indiscriminately: their status can't be identified if one refers only to the iconography. Saint-patrons are very sparingly present in the corpus. Their figures often ornate common seals (convent, chapter). It just so happens that those are very few in the corpus. May be the proximity of the sea influenced the choice of boats and fish for some seals. Lastly, two intaglios, one medieval, the other antique, were also used, attesting of the large diffusion of these gems amongst seal owners.

60. AnF, sc/D 7301 et N 2375 pour le grand sceau, N 2376 pour le sceau aux causes.

Les sceaux du clergé de Rouen

ANNEXE

	abbesse / abbé	prieur / doyen (abbaye)	prieuré	prieur	doyen (prieuré)	officialité	chapitre cathédral	doyen (collégiale)	chanoine (collegiale)	doyen de chrét.	paroisse	prêtre	paroisse ou prêtre?	recteur	indét.
crucifixion													1		
Vierge à l'Enfant		2		4	1		1			1	1	2	1	1	3
Annonciation				1				1							
Présentation au Temple															1
lys				2	1					1	1	2			2
rinceaux				1						4			1	1	
saint			1	1											
sigillant (pied-maj-orant)	8			2	2 (?)	1				3					1
prêtre consacrant										1	1				
buste											1				1
Agnus dei							1	1	1	2		1			4
Piété				1						1	1	1			3
chèvre broutant											1				
paon				1											
oiseau de Paradis										1	1	1			1
aigle											1	1			2
lion										3					
lion / oiseau															1
poisson										1 (?)	2				
grylle											2	1			
nef										1	2				
astres											1				
croix / mitre / crosse						1			1						
clef				1							1				1
château										1		1			
scène antique								1							
combat				1											

